

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 142 (1997)  
**Heft:** 5

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Sommaire

RMS/Mai 1997

	Pages
<b>Editorial</b>	
Comment tuer l'écrevisse ? Div Ph. Zeller	3
<b>Armée-société</b>	
Le Service social de l'Armée Br J. Langenberger	6
<b>L'invitée alémanique</b>	
Sicherheitspolitik, (k)ein Thema für Frauen ? R. Fuhrer	11
<b>Politique de défense</b>	
Interdiction d'exporter du matériel de guerre Col J.-L. Piller	13
<b>Dossier « OTAN »</b>	
Elargissement de l'OTAN à l'Est S. Enderlin	14
<b>Armement</b>	
Observation des coups dans l'artillerie Col. E. Albertsson	22
<b>RMS-Défense Vaud</b>	
<b>Armées étrangères</b>	I-IV
Les forces blindées roumaines G. Rivet	27
<b>Renseignement</b>	
Une encyclopédie du renseignement Col H. de Weck	30
<b>Histoire</b>	
Aperçu historique sur le soutien (3) Cap P. Zen Ruffinen	35
<b>Compte rendu</b>	
Parution d'une biographie d'Eddy Bauer Col. H. de Weck	40
<b>Revue des revues</b>	
Cap S. Curtenaz	45

# Comment tuer l'écrevisse ?

Notre *Armée de Milice*, mensuel suisse-français d'informations militaires, lance un cri d'alarme aux politiciens dans son édition N° 2 de cette année et consacre sa rubrique « On en parle au mess » au douloureux problème des prestations de l'assurance-chômage non accordées à certains jeunes Suisses astreints à l'école de recrues et à des services d'avancement. Une lettre de lecteur d'un jeune Fribourgeois parue dans le quotidien *La Liberté*, l'exemple du non versement de l'allocation de chômage à une recrue et un appel aux parlementaires fédéraux par l'ancien rédacteur en chef complètent ce cri d'alarme.

C'est en parfaite conformité avec les dispositions régissant la loi sur l'assurance-chômage que nombre de citoyens-soldats, sans parler ici des Suissesses qui accomplissent volontairement du service, sont contraints à subir des conséquences financières souvent importantes, à une période où leurs revenus sont modestes.

C'est également en parfaite conformité avec la loi sur l'assurance-maladie que 30 000 jeunes en uniforme ont dû verser près de 25 millions de francs à des caisses maladies, en 1996, comme le lecteur l'apprendra, en lisant dans ce numéro, l'article que nous avons demandé au chef des œuvres sociales de l'ar-

mée, le brigadier Jean Langenberger. Il fallait qu'une plume autorisée fasse le point sur la manière dont l'Etat se préoccupe de cette catégorie de jeunes qui ne cherchent pas à échapper à un de leurs devoirs civiques par tous les moyens, légaux ou non.

A ce point de notre propos, il se pourrait que des lecteurs se demandent quelle relation existe entre les problèmes que le chef des œuvres sociales de l'armée doit maîtriser et le titre de cet éditorial.

Ce n'est pas simple de tuer une écrevisse – but stratégique ! Encore faut-il user de la bonne tactique. Il y en a deux. L'une consiste à jeter l'écrevisse dans de l'eau bouillante. L'autre dans de l'eau froide que l'on amène à ébullition. Dans le premier cas, l'écrevisse saute hors de la casserole – but stratégique non atteint ! Dans le second, elle s'assoupit et n'a plus la force de s'en sortir – but stratégique atteint par l'emploi d'une bonne tactique !

Les nombreux milieux opposés à l'armée de milice dont le but stratégique est, à terme, sa disparition, ont usé naguère de la première tactique : jeter le produit « suppression de l'armée » à la face du peuple et des cantons. Cette tactique, comme dans le cas de l'écrevisse, a échoué. Restait donc à user de la seconde. Elle est mise en œuvre sous